



## Accident de service sans dommage corporel

Par **Pra coline**, le **28/10/2018** à **13:32**

Bonjour. Je suis fonctionnaire d etat. Je prends mon vehicule personnel pour me rendre chez les usagers. En conduisant j ai été percuté par un vehicule (mais je n ai pas été blessée) j ai payé la franchise car mon assurance n a pas encore déterminé le véhicule responsable. J ai demandé en attendant a mon employeur de le prendre en charge il refuse au motif que les prejudices physiques et MATERIELS sont pris en charge uniquement en cas d accident de service ce qui incombe obligatoirement des dommages physiques. Je ne comprends pas cette definition. J ai eu cet accident alors que je travaillais et ce n est pas considéré comme accident de service?